



Directives tours principaux National Cup 2025/26

1.	Bases et règlements importants	2
2.	Organisation	2
3.	Titre.....	2
4.	Qualification.....	2
5.	Mode de jeu et durée des rencontres	2
5.1	Temps de jeu régulier	3
5.2	Prolongation (sans rencontre finale ; réglementation pour la rencontre finale voir section ci-dessous).....	3
5.3	Prolongation rencontre finale	3
5.4	Séance des tirs aux buts (shootout)	3
	Dispositions pour les tirs aux buts.....	4
5.5	Durée des pauses entre les tiers	4
6.	Faits personnels	4
7.	Dates de jeu et heures des rencontres.....	4
7.1	Annulation et renvoi d'une rencontre	4
7.2	Interruption et déplacement d'une rencontre	4
7.3	Forfaits	4
7.4	Droit de jouer à domicile / échange	4
	Si le stade du club recevant n'est pas disponible pour un match de la Coupe nationale en raison d'un autre événement, le club visiteur obtient automatiquement le droit de jouer à domicile.	5
8.	Tirage au Sort / tête de série	5
9.	Arbitres / convocation des arbitres	5
10.	Service de secours	5
11.	Ordre & sécurité.....	5
12.	Finale	5
13.	Juridiction	6
13.1	Juge unique.....	6
13.2	Suspensions de matchs	6
14.	Utilisation de caméras derrière les buts pour le déroulement du match.....	6
15.	Trophée et médailles	6
15.1	Obligation de diligence	7
15.2	Responsabilité	7
16.	Tenues des équipes/règlement sur la publicité (art. 5.2)	7
17.	Billetterie	7
18.	Frais / recettes.....	7
19.	Dispositions générales	7
20.	Contacts	7
21.	Distribution	8
22.	Validité	8

1. Bases et règlements importants

Un match de la National Cup doit être traité de la même manière qu'un match de championnat en termes de système et de mise en œuvre. En conséquence, tous les statuts et directives applicables à Swiss Ice Hockey s'appliquent.

Les règlements suivants servent de bases pour les présentes directives: Règlement de jeu SEAF, règlement juridique, réglementations, règles de jeu, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation. Les règlements et directives s'appliquent également aux participants de la Sky Swiss League.

Les règlements et directives applicables au déroulement de jeu peuvent être trouvés au lien suivant: <https://www.sihf.ch/fr/leagues-cup/reglemente-weisungen>

- [Déroulement de jeu](#)
 - Déroulement de jeu Sport Espoir, Amateur et féminin
 - Conditions cadre
 - Règlement sur les enregistrements (ERI)
- [Juridiction](#)
- [Ordre et sécurité](#)

Les bases de la National Cup sont le contrat entre la SIHF et le sponsor principal, les droits et obligations des clubs et le règlement de la National Cup.

2. Organisation

Swiss Ice Hockey organise une compétition annuelle de coupe pour la National Cup dans la catégorie masculine à partir de la saison 2021/22 et jusqu'à nouvel ordre. Les participants au tour principal de la National Cup 2025/26 sont 32 clubs/équipes.

La National Cup 2025/26 sera la dernière édition. La Swiss Ice Hockey Federation a décidé de mettre fin à cette compétition à partir de la saison 2026/27. Les raisons de cette décision sont exposées dans le [communiqué de presse](#) officiel de Swiss Ice Hockey.

3. Titre

Le vainqueur portera le titre „National Cup - vainqueur 20...“ (année, dans laquelle se termine la compétition).

4. Qualification

Les tours préliminaires de la National Cup ont lieu dans les régions respectives et la compétence incombe au responsable de la National Cup de la région respective. Les instructions pour les tours préliminaires de la National Cup sont définies par la région concernée sur la base des directives de la SIHF (secrétariat de la SIHF et comité de coordination CC).

Les équipes suivantes se qualifient pour le tour principal de la National Cup :

- A partir de la National Cup 2025/2026:
 - Toutes les équipes de la Sky Swiss League de la saison précédente, y compris les équipes reléguées et à l'exception des équipes promues en LN et des équipes qui se sont retirées. Les équipes promues en Sky Swiss League qui ont passé les tours préliminaires de la saison précédente en tant qu'équipes de MyHockey League ne sont qualifiées que si elles se sont qualifiées après les tours préliminaires en tant qu'équipes de MyHockey League.
 - 21 équipes des ligues actives SEAF (7 équipes par région)
 - 1 ou plusieurs équipes des ligues actives SEAF parmi les 21 perdants du dernier tour préliminaire, par tirage au sort (en fonction de la taille de la ligue de la SL la saison précédente).

5. Mode de jeu et durée des rencontres

Tours préliminaires

Les tours préliminaires de la National Cup se jouent en 5 tours dans les trois régions. Les vainqueurs de chaque tour sont directement qualifiés pour le tour suivant. Le tirage au sort des tours préliminaires est de la responsabilité du responsable de la National Cup de la région et toutes les paires de matches sont définies par tirage au sort et sans tête de série. Les dates des matches sont fixées par le secrétariat de la SIHF et sont valables pour toutes les régions.

Les ligues participeront aux tours préliminaires comme suit:

- 3ème et 4ème ligue - à partir du 1er tour préliminaire
- 2ème ligue - à partir du 2ème tour préliminaire
- MyHockey League et 1ère ligue - à partir du 3ème tour préliminaire

S'il n'y a pas assez d'équipes pour 5 tours préliminaires dans une région, les premiers tours sont supprimés afin qu'il y ait suffisamment d'équipes pour le 1er tour principal à partir du 5e tour.

Tours principaux

Les tours principaux de la National Cup se déroulent en 5 tours (1/16 de finale, 1/8 de finale, 1/4 de finale, 1/2 de finale, finale). Le responsable de la National Cup organisera le tirage au sort des matches. Lors des deux premiers tours principaux (1/16e de finale et 1/8e de finale), les tirages au sort seront effectués à partir de pots régionaux. Le premier tour principal (1/16e de finale) est en outre tiré au sort avec une liste de têtes de série, afin que les clubs de la Sky Swiss League ne jouent pas les uns contre les autres. Lors du tirage au sort des tours principaux, l'appartenance à la ligue de la saison en cours s'applique à toutes les équipes.

5.1 Temps de jeu régulier

Le temps de jeu régulier pour tous les matches de la National Cup est de 3 x 20 minutes, comme dans le championnat. Si un match est à égalité après 60 minutes de jeu, une prolongation de 5 minutes suivra dans les 1/16, 1/8, 1/4 et 1/2 finales.

5.2 Prolongation (sans rencontre finale ; réglementation pour la rencontre finale voir section ci-dessous)

Si un match est à égalité après 60 minutes, une "Overtime" (prolongation) suivra.

Il n'y a pas de nettoyage de la glace, la pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueurs pénalisés doivent rester sur le banc des pénalités pendant la pause :

- Pour la prolongation, les équipes se placent du même côté de la surface de glace qu'au début de la troisième période ;
- La prolongation est entamée par les deux équipes - sans pénalités courantes après 60 minutes - avec 3 joueurs de champ plus le gardien de but chacune ;
- La prolongation dure au maximum 5 minutes ;
- L'équipe, qui marque le 1er but en prolongation (sudden death), remporte le match.

5.3 Prolongation rencontre finale

Lors de la rencontre finale, une prolongation de 20 minutes sera jouée avec 5 joueurs de champ plus le gardien de but (sans pénalités courantes). L'équipe qui marque le but suivant dans la prolongation sera le vainqueur du match. Si le match est toujours à égalité après cette prolongation, une deuxième prolongation de 5 minutes sera jouée avec 3 joueurs plus le gardien (sans pénalités courantes), sans nettoyage préalable de la glace. Si un match est toujours à égalité après la 2ème prolongation, une séance de tirs au but sera immédiatement jouée avec 5 joueurs chacun figurant sur le rapport de match officiel.

5.4 Séance des tirs aux buts (shootout)

Si un match est toujours à égalité après la période de prolongation, une séance de tirs au but (shootout) suit :

- Lors des tours principaux, avant le début des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace est préparée à sec avec la surfaceuse sur toute la longueur de la surface de glace entre les points d'engagements d'extrémité.
- Les équipes se placent du même côté de la surface de glace que lors de la prolongation ;
- 5 pénaltys par équipe (5 tireurs différents)
- L'équipe, qui remporte le shootout, remporte le match.
- Les joueurs ayant une pénalité en cours ne sont pas éligibles pour les tirs aux buts

Dispositions pour les tirs aux buts

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit en comparaison avec deux adversaires. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte pour le tireur dans la statistique de l'équipe vainqueur.

Généralités :

- Le vainqueur après 60 minutes accède au prochain tour ou est vainqueur de la National Cup.
- Le vainqueur après prolongation ou après les tirs aux buts accède au prochain tour ou est vainqueur de la National Cup.

5.5 Durée des pauses entre les tiers

En principe, la pause entre les tiers est et de 18 minutes dans les tours principaux.

6. Faits personnels

En ce qui concerne l'engagement de joueurs étrangers, le transfert de joueurs et les licences B, les mêmes dispositions s'appliquent que pour les championnats du SEAF. Celles-ci figurent dans les règlements et les directives en vigueur pour le déroulement du jeu du SEAF. A cet égard, l'appartenance respective à une ligue est déterminante pour les équipes.

7. Dates de jeu et heures des rencontres

Le calendrier est réglé à l'article 42 du règlement sur le déroulement de jeu SEAF. Les journées et les heures de match sont réglementés dans le règlement sur le déroulement de jeu SEAF à l'article 39 et peuvent être spécifiés par le chef de projet (par exemple pour les matchs de télévision). Le début de la rencontre est fixé à 20h30 du lundi au samedi. Dimanches et jours fériés : exception et uniquement avec l'accord écrit de l'adversaire, début du match au plus tard à 17h00.

Les dates des tours de la National Cup sont définies par la commission décisionnelle de la National Cup et consignées dans le calendrier des matchs.

7.1 Annulation et renvoi d'une rencontre

La procédure lors d'une annulation et d'un renvoi d'une rencontre est réglée aux articles 45 à 48 dans le règlement sur le déroulement de jeu SEAF.

7.2 Interruption et déplacement d'une rencontre

La procédure lors d'une interruption et d'un déplacement d'une rencontre est réglée aux articles 52 et 54 du règlement sur le déroulement de jeu SEAF.

7.3 Forfaits

Les forfaits sont réglés aux articles 66 à 69 du règlement sur le déroulement de jeu SEAF.

7.4 Droit de jouer à domicile / échange

La finale de la National Cup masculine se déroule chez l'un des deux finalistes. Le droit de domicile est réglé comme suit:

- Le club de ligue inférieure a toujours le droit de jouer à domicile
- En cas de ligue égale, un tirage au sort est effectué

Pour les matches jusqu'à la 1/2 finale incluse, un club recevant d'une ligue inférieure et un club visiteur d'une ligue supérieure peuvent soumettre conjointement une demande écrite et justifiée à la direction du projet de la National Cup pour l'approbation d'un échange dans les cinq jours suivant le tirage au sort. La direction du projet de la National Cup décide de l'approbation ou du refus de l'autorisation. Un échange n'est possible que si une raison valable est donnée.

Si le stade du club recevant n'est pas disponible pour un match de la Coupe nationale en raison d'un autre événement, le club visiteur obtient automatiquement le droit de jouer à domicile.

8. Tirage au Sort / tête de série

Le tirage au sort des 32 clubs qualifiés qui participent à la National Cup est organisé par le responsable de la National Cup. Les clubs de la Sky Swiss League sont placés dans le premier tour principal (1/16 de finale) et les tirages au sort des deux premiers tours principaux (1/16 de finale et 1/8 de finale) sont effectués à partir de pots régionaux (Suisse romande, Suisse centrale et Suisse orientale).

Les matchs seront communiqués aux dates suivantes :

- 1/16-Final 18.07.2025 - 13:00 Uhr
- 1/8-Final 30.09.2025 - 13:00 Uhr
- 1/4-Final 17.10.2025 - 13:00 Uhr
- 1/2-Final 14.11.2025 - 13:00 Uhr

9. Arbitres / convocation des arbitres

La convocation des arbitres incombe à l'instance régionale de convocation du sport amateur ou à l'instance de convocation des arbitres de la Sky Swiss League. L'appartenance à la ligue de l'équipe supérieure est déterminante pour la convocation et le nombre d'arbitres. En ce qui concerne la convocation des arbitres, il n'y a pas de directives concernant les régions. Les arbitres sont donc convoqués en fonction de leur disponibilité. Si deux équipes de ligues différentes s'affrontent lors du tour principal, des arbitres de la ligue supérieure sont convoqués. Si des clubs de la Sky Swiss League jouent contre des clubs des ligues amateurs en 1/16 ou 1/8 de finale, les arbitres seront convoqués comme suit :

- SL vs. MHL → 4-Officials (niveau SL)
- SL vs. 1ère ligue → 3-Officials (niveau MHL)
- SL vs. 2ème ligue → 3-Officials (niveau 1ère ligue)
- SL vs. 3ème ligue → 3-Officials (niveau 1ère ligue)

10. Service de secours

Le service de secours est défini à [l'article 6](#) du règlement de jeu. Le club recevant est responsable du service sanitaire. Un(e) samaritain(e) formé(e), un(e) secouriste ou un(e) médecin doit être présent(e) sur place lors de tous les matches. Lors du match de la finale, un médecin doit obligatoirement être présent sur place.

11. Ordre & sécurité

Le règlement technique [ordre et sécurité](#) sert de base. Chaque club désigne une personne chargée des contacts avec les responsables de la sécurité de la ligue, respectivement de la compétition de National Cup, les autres clubs, les organisations de supporters et les autorités, y compris la police. Les concepts et arrangements de sécurité soumis et approuvés sont contraignants et doivent être mis en œuvre en conséquence.

Le club à domicile respectif est responsable de l'ordre et de la sécurité. Dans le cas de matches à haut risque, le SIHF peut, en consultation avec les chefs régionaux de la sécurité, définir la présence des chefs régionaux de la sécurité pour les tours préliminaires et les tours principaux. Dans ce cas, les responsables de sécurité du club font directement rapport au chef régional de la sécurité de la région correspondante. Les frais occasionnés par les tours préliminaires régionaux sont à la charge de la région concernée. Pour les tours principaux, à l'attention de la SIHF

12. Finale

La finale de la National Cup masculine se dispute chez l'un des deux finalistes. La finale se dispute chez l'équipe de la division inférieure ou, si les deux équipes appartiennent à la même division, chez le finaliste tiré au sort en premier.

13. Juridiction

La base pour toutes les questions relatives à la juridiction est le Règlement juridique dans le domaine du Sport Espoir et Amateur (RJU).

13.1 Juge unique

La compétence disciplinaire pour tous les incidents survenus à l'occasion des matches de la National Cup incombe aux différents juges uniques SEAF. Le juge unique de la région du club à domicile respectif est responsable. Les juges uniques du sport d'élite sont compétents pour les équipes de la Sky Swiss League.

Les incidents seront traités par les 3 juges uniques régionaux du SEAF et sanctionnés conformément aux règlements et directives correspondants et au tarif des amendes en vigueur (tarif des amendes SEAF).

Les décisions des juges uniques disciplinaires concernant les infractions disciplinaires peuvent faire l'objet d'un appel dans le cadre de la procédure ordinaire et les décisions des juges uniques disciplinaires concernant les protêts déposés en cours de rencontre peuvent faire l'objet d'un appel conformément au règlement juridique en vigueur dans le sport espoir, amateur et féminin (SEAF) et dans le sport de compétition.

13.2 Suspensions de matchs

Les matchs de la National Cup des tours principaux sont traités de la même manière que les matchs de championnat en ce qui concerne la juridiction, c'est-à-dire que les suspensions de match imposées lors des matchs de la National Cup ou des matchs de qualification ont un impact direct sur les matchs de championnat/qualification/National Cup suivants. Les suspensions de match sont imposées par les autorités judiciaires compétentes conformément aux règlements et directives applicables aux championnats nationaux.

En complément des règlements et directives en vigueur dans la SEAF, il est précisé que :

- un joueur ayant écopé d'une deuxième pénalité disciplinaire de durée de match (et de toute autre pénalité) est automatiquement suspendu pour le prochain match de championnat/de coupe nationale.
- un joueur sanctionné d'une pénalité disciplinaire de durée de match lors d'un match de Coupe nationale peut être automatiquement suspendu pour le prochain match de championnat ou de Coupe nationale (sous réserve de l'ouverture d'une procédure ordinaire).
- toutes les sanctions disciplinaires de durée de match prononcées lors des matchs de Coupe nationale sont supprimées après chaque saison.
- le PSO du sport de compétition ne peut pas déposer de demande de suspension de match lors des matchs de la National Cup. Le PSO n'est pas impliqué dans le processus de décision de la National Cup.

14. Utilisation de caméras derrière les buts pour le déroulement du match

À partir des huitièmes de finale, il est possible que des équipes de la Sky Swiss League s'affrontent. Lors de la réunion des directeurs généraux du 28 août 2024, les clubs de la Sky Swiss League ont décidé à l'unanimité et jusqu'à nouvel ordre que les caméras derrière les buts seraient disponibles pour ces matchs. Les révisions vidéo ou les contestations des entraîneurs sont donc autorisées lors de ces matchs et les caméras derrière les buts sont utilisées conformément à l'article 2.25 de la directive « Décisions vidéo dans la National League et la Sky Swiss League ».

Si la finale de la Coupe nationale se déroule dans un club de la Sky Swiss League, les caméras derrière les buts et le système correspondant seront utilisés pour le déroulement du match. Si la finale ne se déroule pas dans un club de la Sky Swiss League, aucune caméra derrière les buts ne sera utilisée. Les stades des clubs amateurs ne sont pas équipés de caméras derrière les buts ni du système correspondant.

15. Trophée et médailles

Le trophée de la National Cup est une Coupe, qui ne peut pas devenir la propriété d'un club. Le vainqueur de la finale de la National Cup reçoit cette coupe jusqu'à ce que le chef de projet de la National Cup lui demande de la rendre. 40 médailles d'or et d'argent chacune seront remises aux gagnants de la 1ère et de la 2ème place. D'autres médailles peuvent être commandées aux frais du club.

15.1 Obligation de diligence

- La coupe reste avec l'équipe gagnante de la National Cup pendant un an. L'équipe gagnante est responsable de la conservation du trophée et est responsable de tout dommage causé au trophée.
- Au début de la nouvelle année civile de la saison suivante, la coupe doit être retournée de manière indépendante et sans demande au siège administratif de la SIHF (à l'attention du chef du projet National Cup).

15.2 Responsabilité

- Tout dommage sera facturé au club responsable par le siège administratif de la SIHF.
- En cas de dégradation volontaire ou par négligence grave de la coupe, une amende peut être demandée par le siège administratif de la SIHF. Elle sera prononcée de manière ordinaire

16. Tenues des équipes/règlement sur la publicité (art. 5.2)

Lors des tours principaux, le club recevant joue toujours ses matchs à domicile en tenue sombre et l'équipe visiteuse toujours en tenue claire. En cas de similitude des couleurs des tenues des deux équipes lors des matches de la National Cup, le club recevant a le droit de porter sa tenue originale. L'équipe visiteuse doit porter une couleur différente. Sur un terrain neutre, la décision est prise par tirage au sort. Les arbitres décident si les couleurs sont similaires ou non. Le club en déplacement doit toujours avoir deux jeux de tenues avec lui ou consulter le club local au préalable. Lors des tours principaux, toute l'équipe doit être habillée de manière uniforme en ce qui concerne la couleur des casques (sauf les gardiens de but), des maillots, des pantalons et des bas. Tous les joueurs doivent porter les mêmes tenues et numéros de maillot de l'équipe pendant les échauffements sur la glace que pendant le match. Dans le cas d'un partenaire sponsor de la National Cup, des maillots, casques ou housses de pantalon spécifiques (comme dans les championnats réguliers ; maillot du meilleur buteur/meilleur joueur, ou casque du meilleur buteur/meilleur joueur) peuvent être imposés pour le match final.

17. Billetterie

Les joueurs et les accompagnateurs (25 personnes) de l'équipe visiteuse sont admis gratuitement dans les installations sportives. Avant le début du match, le club recevant dépose 10 billets pour les membres du comité (places assises si disponibles) du club adverse au guichet principal. Les billets doivent être déposés au nom du président, du directeur général, du directeur sportif ou du responsable technique actuel.

18. Frais / recettes

Le club à domicile couvre les frais d'organisation de la patinoire, des arbitres, etc. et reçoit les recettes de la billetterie, des publicités, etc. Si la finale se déroule dans un lieu neutre, la SIHF prend en charge les frais et perçoit les recettes.

19. Dispositions générales

En cas de conflit entre les directives régionales et interrégionales, les directives interrégionales sont applicables.

20. Contacts

Director Leagues & Cup: Paolo Angeloni

Téléphone: 079 205 04 98

Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Responsable National Cup: Michael End

Téléphone: 079 438 15 88

Courriel: michael.end@sihf.ch

Chefs régionaux de la sécurité:

Suisse Orientale: Beat Mattli

Téléphone: 079 431 32 79

Courriel: beat.mattli@sihf.ch

Suisse Centrale: Markus Andres

Téléphone: 079 744 86 39

Courriel: markus.andres@sihf.ch

Suisse Romande: Gérard Dessales

Téléphone: 079 240 62 07

Courriel: gerard.dessales@swisscom.com

Responsable Reporter des régions:

Suisse Orientale: Maruska Piccoli

Téléphone: 076 326 34 84

Courriel: maruska.piccoli@sihf.ch

Suisse Centrale: André Bitterli

Téléphone: 079 348 94 20

Courriel: andre.bitterli@sihf.ch

Suisse Romande: Jacques Pasche

Téléphone: 079 362 17 77

Courriel: jacques.pasche@sihf.ch

Siège administratif: Swiss Ice Hockey Federation

Téléphone: 044 306 50 50

Courriel: info@sihf.ch

21. Distribution

Marc-Anthony Anner (Vice-Président du Conseil d'administration SIHF)

Paolo Angeloni (Director Leagues & Cup)

Michael End (Responsable National Cup)

Présidents des trois régions

Responsables de ligue des tours préliminaires régionaux

Tous les clubs participants aux tours principaux de la National Cup

22. Validité

Les présentes directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du directeur Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 5 jours suivant leur réception. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, les instructions deviennent valables. En cas de conflit entre les règlements et les instructions, ce sont les règlements qui s'appliquent. En cas d'affrontement entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure sont valables.

Glattbrugg, septembre 2025



Michael End
Leiter National Cup